

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 18h00 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LESPERT CHABRIER, Maire.

**Présents** : M. VYNCKE, Mme CHABRIER, M. AUDONNEAU, Mme LANGLET ODIENNE, Mme GAMBART, M. ROBERT, M. DESSAUX, Mme RENAULT, M. AMBROISE, Mme PASTUREL, Mme PAULIN, Mme DESMEDT, Mme NOIROT.

**Absents** : M. TERRIS (pouvoir donné à M. VYNCKE), Mme MARTIN, M. LALLEMENT, Mme HUZÉ (pouvoir donné à M. DESSAUX), M. LEMERAY, Mme ANSART, Mme BONNET (pouvoir donné à Mme DESMEDT), M. ROUFFIGNAC, Mme BULLIOT (pouvoir donné à Mme PASTUREL), M. NIEUWJAER, M. SELLIER, Mme AUBERT (pouvoir donné à Mme CHABRIER), M. CARLOTTI (pouvoir donné à Mme PAULIN).

**Secrétaire de séance** : Madame CHABRIER.

Madame LESPERT CHABRIER ouvre la séance à 18h40.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame LESPERT CHABRIER propose l'ajout de l'unique point du conseil du 6 juillet prochain, à savoir, l'autorisation de signature pour le marché de la restauration scolaire. Si personne ne s'y oppose, cela permettrait d'annuler le conseil du 6.

Madame PAULIN répond qu'elle se positionnera un peu plus tard et qu'elle fera connaître sa réponse.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

☞ Décision 13 – 2017 en date du 8 juin 2017 acceptant la proposition de la commission cohésion sociale en vue d'organiser un séjour multi-activités d'une durée de 5 jours et de 4 nuits à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85) du 9 juillet au 13 juillet 2017, comprenant l'hébergement en pension complète en centre de vacances, séance de kayak, séance de Stand up, séance de Surf, séance de catamaran, découverte des environs, à destination de 7 jeunes du Club des Jeunes et 2 animateurs.

Les tarifs pour ce séjour sont fixés, en fonction du quotient familial, comme suit :

Tranches de quotient familial		Tarifs applicables en 2016/2017	50%	50%
Plus de 1500,01€	T9	275.63 €	137.82 €	137.82€
De 1300,01€ à 1500,00€	T8	248.07 €	124.04 €	125.04 €
De 1150,01€ à 1300,00€	T7	220.50 €	110.25 €	110.25 €
De 1000,01€ à 1150,00€	T6	192.94 €	96.47 €	96.47 €
De 850,01€ à 1000,00€	T5	165.38 €	82.69 €	82.69 €
De 700,01€ à 850,00€	T4	137.82 €	68.91 €	68.91 €
De 550,01€ à 700,00€	T3	110.25 €	55.13 €	55.13 €
De 400,01€ à 550,00€	T2	82.69 €	41.35 €	41.35 €
De 00,00€ à 400,00€	T1	55.13€	27.57€	27.57 €

☞ Décision 14 – 2017 en date du 20 juin 2017 acceptant, sur proposition de la commission cohésion sociale, les tarifs des sorties et soirées organisées par le Club Des Jeunes comme suit :

- Sortie barbecue musique le 7 juillet 2017 : 5,00 €
- Sortie piscine de Chartres le 10 juillet 2017 : 6,70 €
- Sortie balade en canoë sur la Juine le 11 juillet 2017 : (selon quotient familial)

- Sortie au parc d'attraction Astérix le 12 juillet 2017 : (selon quotient familial)
- Soirée jeux d'équipe au club le 19 juillet 2017: 5,00 €

### Balade canoë

Tranche QF	Coût
T9 de 1500,01€	22,00 €
T8 de 1300,01€ à 1500,00€	19,80 €
T7 de 1150,01€ à 1300,00€	17,50 €
T6 de 1000,01€ à 1150,00€	15,30 €
T5 de 850,01€ à 1000,00€	13,10 €
T4 de 700,01€ à 850,00€	11,00 €
T3 de 550,01€ à 700,00€	8,80 €
T2 de 400,01 à 550,00€	6,60 €
T1 de 0 à 400,00€	4,40 €

### Parc Astérix

Tranche QF	Coût
T9 de 1500,01€	26,00 €
T8 de 1300,01€ à 1500,00€	23,40 €
T7 de 1150,01€ à 1300,00€	20,80 €
T6 de 1000,01€ à 1150,00€	18,20 €
T5 de 850,01€ à 1000,00€	15,60 €
T4 de 700,01€ à 850,00€	13,00 €
T3 de 550,01€ à 700,00€	10,40 €
T2 de 400,01 à 550,00€	7,80 €
T1 de 0 à 400,00€	5,20 €

☞ Décision 15– 2017 en date du 9 juin 2017 instituant une régie de recettes auprès du service périscolaire de la Commune de Forges-Les-Bains pour l'encaissement des participations des familles à tous les services périscolaires, ainsi que celles de la population et du personnel communal au service de portage de repas.

☞ Décision 16– 2017 en date du 9 juin 2017 instituant une régie d'avances auprès de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Commune de Forges-les-Bains pour permettre le règlement de toutes sortes de dépenses liées au fonctionnement de l'ALSH ainsi qu'à l'organisation des sorties éducatives scolaires.

## **SENATORIALES 2017. ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

Madame LESPERT CHABRIER explique que ce soir il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués qui seront appelés à voter en septembre pour le renouvellement de la série 1 des sénateurs.

Pour Forges, il faut élire 15 délégués et 5 suppléants.

Le mode opératoire est le scrutin proportionnel à la plus forte moyenne.

Madame LESPERT CHABRIER propose le mode opératoire suivant :

- interruption de séance pour la préparation et le dépôt des listes de candidatures,
- reprise de la séance, comptabilisation du nombre de listes déposées ainsi que de leur composition,
- poursuite de l'ordre du jour pendant le temps de mise en forme et d'impression des bulletins.

Madame LESPERT CHABRIER demande s'il y a des questions ou des remarques.

Madame PAULIN rappelle qu'elle a adressé un mail à tous les conseillers au sujet de cette élection des sénateurs dont l'enjeu est national. Madame PAULIN a le sentiment que cet enjeu n'est pas clair pour tout le monde, que des élus sont sur des listes sans savoir pour qui ils vont voter.

Madame PAULIN propose de nouveau de monter une liste en soutien de la majorité présidentielle.

Madame LESPERT CHABRIER répond que la majorité dans le conseil municipal a déjà préparé une liste, liste sans étiquette politique dans laquelle tous les courants sont représentés, chacun restant libre de son vote en septembre prochain.

Madame PAULIN déclare qu'elle maintient son appel à monter une liste de soutien.

Madame DESMEDT demande à Madame PAULIN ce qu'elle entend par majorité présidentielle ?

Madame PAULIN répond qu'il s'agit de la majorité autour du Président de la République.

Madame LESPERT CHABRIER suspend la séance à 18h45.

La séance reprend à 18h50.

Madame LESPERT CHABRIER constate que deux listes ont été déposées :

### Liste Forges Ensemble

LESPERT CHABRIER	Marie
VYNCKE	Jean-Luc
AUDONNEAU	Pierre
CHABRIER	Claire
TERRIS	Bernard
LANGLET ODIENNE	Carole
ROBERT	Frédéric

GAMBART	Marie-Hélène
SELLIER	Yannick
RENAULT	Séverine
LEMERAY	Jean-Jacques
HUZÉ	Marie-Hélène
AMBROISE	Frédéric
AUBERT	Sylvie
NIEUWJAER	Rémi
PASTUREL	Emily
ROUFFIGNAC	Laurent
BULLIOT	Barbara
LALLEMENT	Francis
ANSART	Isabelle

**Liste la majorité présidentielle**

PAULIN	Nadine
CARLOTTI	Christian
NOIROT	Nathalie

Pendant la confection des bulletins de vote, la séance continue.

**CONVENTION AVEC LA MAISON DE LA CULTURE ET DES LOISIRS (MCL)**

Madame LESPERT CHABRIER rappelle que tous les ans suite au vote d'une subvention supérieure à 23 000 € lors du budget prévisionnel, il y a lieu de voter la convention d'objectifs et de financement qui va permettre le versement de la subvention votée (27 500 €).

Madame PAULIN fait remarquer que la subvention a diminué.

Monsieur VYNCKE répond que la bonne gestion de l'association a permis cette légère baisse, les 500 € ont été attribués à d'autres associations.

Madame PAULIN demande si c'est l'association qui a proposé cette baisse ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que cela a été convenu avec le bureau de l'association.

➤ *Le conseil par 20 voix approuve cette convention. Autorise Madame la Maire ou son représentant à la signer.*

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS (C.C.P.L.) ET LA COMMUNE**

Madame LESPERT CHABRIER rappelle que lors du dernier conseil a été voté un bail emphytéotique avec la C.C.P.L. pour le terrain d'assiette de la future extension du pôle social.

Il convient maintenant de se focaliser sur la partie fonctionnement puisqu'il est convenu que la C.C.P.L. prenne en charge le fonctionnement de l'Accueil Parents Enfants.

Avec cette mise à disposition, la Commune va continuer à garder le contrôle sur le fonctionnement au jour le jour.

En ce qui concerne le bilan financier annuel, un comité de pilotage bipartite se réunira une fois par an pour valider les comptes.

Monsieur AUDONNEAU ajoute que cette approche permet à la C.C.P.L. de ne pas augmenter sa masse salariale puisque le coût salarial de ce service est de 3 000 à 4 000 € par an.

➤ *Le conseil par 20 voix approuve cette convention. Autorise Madame la Maire ou son représentant à la signer.*

**CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DU CITY STADE. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CITY STADE**

Madame LESPERT CHABRIER rappelle l'historique de ce point qui a été ajourné lors du conseil du 15 juin pour tenter d'améliorer certains aspects dans les conventions.

La question de cette amélioration a été posée à la C.C.P.L. et la réponse a été claire : il n'est plus possible de reprendre la rédaction car ces deux conventions ont déjà été validées par l'assemblée générale.

Ces deux conventions sont donc présentées de nouveau telles qu'elles étaient le 15 juin dernier.

Madame PAULIN regrette cette situation et demande si la Commune ne pourrait pas bénéficier de la subvention C.C.P.L. en direct ?

Monsieur AUDONNEAU répond que cette opération relève du contrat de territoire de la communauté et qu'il n'est pas possible d'avoir un montage en direct.

Madame PAULIN s'interroge sur les objectifs du Président de la communauté et pense qu'il faudrait tenter la chose.

Monsieur ROBERT constate qu'avec ces deux conventions, la Commune va bénéficier d'un équipement financé par l'intercommunalité, équipement qui sera à la disposition des jeunes de Forges et des alentours. Il s'agit là d'un parfait exemple de mutualisation et Monsieur ROBERT trouve cela très bien.

Madame PAULIN continue de trouver les conventions perfectibles et annonce un vote contre.

➤ *Le conseil par 17 voix pour et trois voix contre approuve les deux conventions. Autorise Madame la Maire ou son représentant à les signer.*

## **ACQUISITION (PREEMPTION) DE PARCELLES BOISEES**

Madame LESPERT CHABRIER annonce que ce point n'a plus lieu d'être puisque l'acquéreur de ces parcelles est un agriculteur qui souhaite exploiter le boisement.

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SIVOA POUR L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL**

Monsieur DESSAUX rappelle que le 15 juin dernier, le conseil a délibéré pour demander l'adhésion de la Commune au SIVOA. Cette décision a été portée à la connaissance de VEOLIA qui a fait savoir qu'elle n'acceptait pas de signer un nouvel avenant de prolongation de la Délégation de Service Public. Celle-ci prendra fin le 30 juin au soir.

Comme la procédure d'adhésion au SIVOA va prendre plusieurs mois et qu'il est nécessaire d'assurer la poursuite de l'exploitation du réseau et de la station Communale d'assainissement, il est proposé au conseil une convention de partenariat avec le SIVOA pour assurer la période transitoire du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017.

Dans cette convention, il est stipulé que les prestations des agents du SIVOA seront assurées à titre gracieux. Par contre, la Commune s'engage à prendre en charge les frais liés au bon entretien de la station communale d'épuration (consommables et pièces de rechange), ce qui est tout à fait normal.

➤ *Le conseil par 20 voix approuve la convention proposée. Autorise Madame la Maire ou son représentant à la signer.*

~~~~~

Madame PAULIN fait savoir qu'elle accepte le point supplémentaire proposé en début de séance.

## **AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS AVEC LA SOCIETE YVELINES RESTAURATION**

Madame CHABRIER rend compte de la consultation qui a été menée en vue de renouveler le marché de fourniture de repas à destination des scolaires principalement.

Une seule offre a été reçue, celle du prestataire sortant, la société Yvelines Restauration.

La commission d'appels d'offres a été réunie et a émis un avis favorable sur cette seule offre.

C'est maintenant au conseil d'autoriser la signature de ce nouveau marché qui entrera en application le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

A noter que la plupart des tarifs unitaires sont en baisse.

Madame GAMBART pense que la société Yvelines Restauration est très réactive par rapport aux sollicitations de la mairie, mais la qualité des repas est à surveiller notamment pour les personnes âgées où il a été constaté une baisse ces dernières semaines.

Madame LESPERT CHABRIER répond qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter l'information à la société.

Madame LESPERT CHABRIER demande s'il y a d'autres questions ou remarques ?

Madame PAULIN annonce que la minorité, si elle a accepté ce point supplémentaire, va par contre, s'abstenir.

➤ *Le conseil par 17 voix pour 3 abstentions approuve le marché de restauration. Autorise Madame la Maire ou son représentant à le signer.*

~~~~~

Madame LESPERT CHABRIER propose de revenir aux Sénatoriales et demande si chaque conseiller a bien reçu le matériel de vote, à savoir :

- deux bulletins tels qu'annoncés en début de conseil,
- un bulletin blanc.

Madame LESPERT CHABRIER indique que le bureau électoral est composé des deux élus les plus âgés, Madame GAMBART et Monsieur VYNCKE et des deux plus jeunes, Madame NOIROT et Monsieur ROBERT.

A l'appel de son nom, chaque conseiller a déposé dans l'urne le bulletin de son choix. Les porteurs d'un pouvoir ont fait de même à l'appel du nom de leur mandant.

**Les résultats de vote sont les suivants :**

Bulletins dans l'urne	:	20
Liste Forges ensemble	:	15
Liste La majorité présidentielle	:	4
Blanc	:	1
Suffrages exprimés	:	19

**Répartition des 15 sièges de titulaires**

Le quotient est :  $19/15 = 1,26$

**Première répartition :**

Liste Forges ensemble	:	$15/1,26 = 11,90$	⇒	11 sièges
Liste La majorité présidentielle	:	$4/1,26 = 3,17$	⇒	3 sièges

Il reste un siège à répartir.

**Deuxième répartition**

Liste Forges ensemble	:	$15/(11+1) = 1,25$
Liste La majorité présidentielle	:	$4/(3+1) = 1$

La liste Forges ensemble qui a la plus forte moyenne emporte le dernier siège de titulaire.

**Répartition des 5 sièges des suppléants**

Le quotient est :  $19/5 = 3,8$

**Première répartition :**

Liste Forges ensemble	:	$15/3,8 = 3,94$	⇒	3 sièges
Liste La majorité présidentielle	:	$4/3,8 = 1,05$	⇒	1 siège

Il reste un siège à répartir

**Deuxième répartition :**

Liste Forges ensemble	:	$15/(3+1) = 3,75$
Liste La majorité présidentielle	:	$4/(1+1) = 2$

La liste Forges ensemble qui a la plus forte majorité emporte le dernier siège de suppléant.

A noter que la liste La majorité présidentielle a son siège de suppléant qui reste vide faute d'élus pour l'occuper.

**Les élus sont donc :**

Pour les sièges de titulaires :

LESPERT CHABRIER	Marie
VYNCKE	Jean-Luc
AUDONNEAU	Pierre
CHABRIER	Claire
TERRIS	Bernard
LANGLET ODIENNE	Carole
ROBERT	Frédéric
GAMBART	Marie-Hélène
SELLIER	Yannick
RENAULT	Séverine
LEMERAY	Jean-Jacques
HUZÉ	Marie-Hélène
PAULIN	Nadine
CARLOTTI	Christian
NOIROT	Nathalie

Pour les sièges de suppléants :

AMBROISE	Frédéric
AUBERT	Sylvie
NIEUWJAER	Rémi
PASTUREL	Emily

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

La maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lespert Chabrier', is written over a horizontal line. The signature is somewhat stylized and loops back.

Marie LESPERT CHABRIER